

Le 15 juillet 2026



En direct du Conseil communautaire

Séance du 15 juillet 2026

[MOBILITÉ]

_ Thonon Agglomération s'engage pour une mobilité durable avec le projet ambitieux du Transport à Haut Niveau de Service

Située au sein du bassin de vie transfrontalier du Grand Genève, Thonon Agglomération fait face à des défis majeurs en matière de mobilité, aussi bien pour les déplacements internes que transfrontaliers.

Pour y répondre, dans la droite ligne des études portées par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie depuis plusieurs années, l'agglomération a lancé un projet ambitieux : la création d'un Transport à Haut Niveau de Service (THNS) sur l'axe de la RD1005, élaboré en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés. Ce projet, cofinancé par l'Etat depuis 2021 dans le cadre d'un appel à projets TCSP, s'intègre désormais pleinement dans l'offre de mobilité déclinée par le PLUi-HM récemment adopté. Il s'inscrit également dans le Programme d'Aménagement n°5 (PA5) du Grand Genève, qui vise à favoriser les déplacements combinant transports en commun et mobilité douce.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), Thonon Agglomération assurera la réalisation des travaux. A ce titre, des conventions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage devront être conclues avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et les communes concernées relevant de leurs compétences respectives.

Ce projet bénéficie d'un financement partagé entre Thonon Agglomération, les communes, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, l'Etat Français et la Confédération Suisse.

Afin de lancer concrètement les études et travaux, et dans le respect des exigences des différents financeurs dont la confédération suisse par le biais du prochain PA5, Thonon Agglomération a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement SCE Environnement et Aménagement. Cette étape marque le début d'une nouvelle dynamique en faveur de l'intermodalité et d'une mobilité plus fluide, durable et apaisée sur le territoire.

[GOUVERNANCE]

_ Structuration du projet A412 et participation à la gouvernance des fonds RSE

Le projet d'Autoroute A412 (liaison autoroutière concédée de 16, 5 km entre Machilly et Thonon-les-Bains) se précise chaque semaine un peu plus

Aussi, Thonon Agglomération conclut une convention de répartition des missions et des coûts pour procéder aux dévoiements des réseaux humides la concernant touchés par le tracé. La phase travaux devrait s'étendre d'août 2026 à juin 2028, selon le calendrier prévisionnel.

Par ailleurs, en sa qualité de maître d'ouvrage, l'Etat propose la création d'un comité de gouvernance des fonds RSE que l'aménageur de l'A412 devra engager en compensation de la création de l'équipement. Thonon Agglomération y sera représentée par un membre titulaire et un suppléant. Ce comité aura pour mission de retenir les projets financés et de superviser l'utilisation de fonds pour garantir le respect des engagements pris par l'ensemble des parties prenantes. Son installation officielle aura lieu lors d'une réunion prévue le 14 septembre prochain.

[HABITAT-LOGEMENT]

_ Logement social : lancement de la révision des documents stratégiques d'attribution

Thonon Agglomération engage la révision de son Document Cadre d'Orientations (DCO) et de sa Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), deux documents qui définissent la politique d'attribution des logements sociaux à l'échelle des 25 communes du territoire.

Adoptés en 2019 pour une durée de six ans, ces documents arrivent à échéance et seront renouvelés pour la période 2027-2032. Cette révision est une obligation née des lois ALUR, Égalité et Citoyenneté et ELAN, visant à garantir une politique d'attribution plus équilibrée, plus transparente et plus inclusive.

Concrètement, le DCO et la CIA constituent une feuille de route commune pour l'ensemble des acteurs du logement social. Ils permettent d'harmoniser les pratiques entre les communes, les bailleurs sociaux et les différents réservataires de logements, de mieux identifier les publics prioritaires au regard des besoins du territoire et de définir des orientations partagées pour les attributions. Ils servent également à repérer les quartiers ou les communes où la mixité sociale mérite d'être renforcée et à définir les leviers d'action pour favoriser un meilleur équilibre du peuplement à l'échelle de l'agglomération.

Les futurs documents fixeront les orientations stratégiques en matière d'attribution des logements sociaux, renforceront la mixité sociale, favoriseront un rééquilibrage territorial du peuplement et poursuivront l'harmonisation des pratiques entre les communes de l'agglomération, tout en facilitant l'accès au logement pour les publics les plus fragiles.

Cette démarche sera menée en concertation avec les communes, les bailleurs sociaux, les partenaires institutionnels et les acteurs locaux. Elle s'appuiera également sur une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de réaliser le diagnostic, d'animer les travaux partenariaux et de rédiger les nouveaux documents.

[GOUVERNANCE]

_ Le Conseil Local de Développement de Thonon Agglomération renouvelle ses membres

Le Conseil Local de Développement est une instance de concertation qui rassemble des citoyens bénévoles (habitants, représentants économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs, ...) souhaitant s'impliquer dans la vie locale. Bien qu'indépendant des instances décisionnelles, il est systématiquement consulté lors de l'élaboration de documents structurants importants tels que le projet de territoire ou le Plan Climat Air Energie.

Mis en place depuis 2017 sur le territoire de Thonon Agglomération, il est renouvelé après chaque élection municipale et communautaires de mars dernier. Pour le présent mandat, il sera composé de 30 membres répartis en quatre collèges :

- Collège 1 : acteurs économiques et organisations professionnelles et syndicales (8 membres)
- Collège 2 : organismes publics et assimilés dans les domaines de la santé, du social, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la culture, de l'urbanisme, ... (8 membres)
- Collège 3 : vie associative (7 membres)
- Collège 4 : citoyens volontaires (7 membres)

Un appel à candidature est lancé du 15 juillet au 15 septembre pour renouveler une partie des membres sortants, l'autre partie étant volontaire pour continuer à mener ce travail prospectif d'échanges et de concertation.

[EAU POTABLE]

_ Le territoire de Thonon Agglomération placé en alerte renforcée sécheresse

Par arrêté préfectoral du 3 juillet 2026, le territoire de Thonon Agglomération a été placé en **alerte renforcée sécheresse**, soit le niveau 3 d'une échelle qui en comprend 4. Face à la dégradation forte et rapide de la ressource en eau sous l'effet conjugué d'une canicule exceptionnelle en durée et en intensité et une absence de précipitations depuis le printemps, des mesures de restriction s'appliquent à l'ensemble des usagers : particuliers, collectivités, entreprises, agriculteurs et associations. Chacun est invité à respecter les limitations d'usage de l'eau afin de préserver durablement cette ressource essentielle.

L'engagement de tous est indispensable pour limiter la quantité des prélèvements, préserver les milieux aquatiques et leur biodiversité et garantir l'alimentation en eau potable. Thonon Agglomération appelle l'ensemble des acteurs du territoire à faire preuve d'exemplarité dans l'application des mesures préfectorales et invite chacun à adopter les gestes permettant d'économiser l'eau au quotidien.

Le détail des restrictions en vigueur est consultable sur le site de la Préfecture de la Haute-Savoie ainsi que sur le site internet de Thonon Agglomération.

CONTACT PRESSE : Caroline BLONDET
Service communication
+33 (0)4 50 31 25 00 | c-blondet@thononagglo.fr